

SANTÉ

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Arrêté du 4 mai 2009 mettant fin aux fonctions
dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé**

NOR : SASH0930471A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 11 septembre 2007 portant nomination de M. le docteur Pierre SIMON dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu la demande de M. le docteur Pierre SIMON en date du 27 mars 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin à compter du 31 décembre 2009, aux fonctions de M. le Dr Pierre SIMON, chef du service de néphrologie-dialyse au centre hospitalier de Saint-Brieuc, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la santé.

Fait à Paris, le 4 mai 2009.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins :
La chef de service,
C. D'AUTUME